

Séance publique du 3 mars 2003

Délibération n° 2003-1084

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Convention avec la fédération de recherche de l'observatoire de terrain en hydrologie urbaine (Othu) - Désignation du représentant de la Communauté urbaine**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 février 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de l'eau vient de communiquer au Conseil le projet de renouvellement de la convention définissant le cadre des relations techniques et financières entre la fédération de recherche de l'observatoire de terrain en hydrologie urbaine (Othu) et la Communauté urbaine.

Il est rappelé que l'Othu est né d'une volonté commune de l'Insa de Lyon et de la Communauté urbaine de mieux structurer les actions de recherche dans le domaine de l'eau.

Cette action a abouti à la constitution d'une fédération de recherche dénommée observatoire de terrain en hydrologie urbaine (Othu), regroupant depuis 1999 les établissements suivants :

- Cemagref,
- Ecole centrale de Lyon,
- Entpe,
- Insa,
- Université Lyon I,
- Université Lyon III.

Compte tenu des forts enjeux liés à la protection de la nappe de l'est lyonnais, le bureau de recherche géologique et minière (BRGM) doit rejoindre très prochainement cette fédération de recherche.

L'Othu est un laboratoire hors murs qui s'appuie sur un ensemble d'appareils de mesure installés sur le système d'assainissement communautaire et les milieux récepteurs.

Les principaux objectifs scientifiques sont les suivants :

- acquérir des connaissances sur la pluie, les rejets urbains par temps de pluie et leur impact sur les milieux,
- mettre au point des stratégies de gestion des eaux produites par l'agglomération, permettant de diminuer les risques d'inondations liés au ruissellement pluvial, d'améliorer la qualité des milieux naturels et d'optimiser le fonctionnement et la conception des ouvrages d'assainissement.

L'ampleur de ce programme d'études et sa synergie avec les objectifs du développement durable réaffirmés dans le plan de mandat constituent des atouts importants pour la Communauté urbaine.

Le bilan dressé des quatre premières années de coopération avec l'Othu est en effet très positif.

Grâce à une collaboration étroite avec les chercheurs des différents laboratoires, la Communauté urbaine a connu des avancées importantes pour la gestion de son système d'assainissement, notamment sur les aspects suivants :

- le choix de techniques de mesure dans le cadre de la mise en œuvre de l'autosurveillance réglementaire,
- l'application de méthodes scientifiques pour la validation de données de mesure ou d'analyse,
- l'assistance pour la réalisation de la modélisation générale du réseau d'assainissement,
- la définition de modes opératoires pour la gestion des ouvrages de rétention-infiltration,
- la meilleure connaissance de l'impact des déversoirs d'orage,
- l'étude de nouvelles techniques de prévisions de la pluie (images radar).

Dans ces conditions, il est tout à fait opportun de poursuivre cette collaboration exemplaire en mettant à la disposition de cet observatoire de terrain un certain nombre d'appareils de mesure existants ou dont l'acquisition et la mise en place sont prévues pour les années 2003 à 2006. Le montant global des investissements est estimé à 305 000 € HT, ainsi répartis :

- stations de mesure de débit	40 000 € HT
- préleveurs-échantillonneurs en € HT	40 000 € HT
- sondes d'analyse physico-chimique	100 000 € HT
- analyseurs en ligues	65 000 € HT
- travaux de raccordement	60 000 € HT

Les acquisitions et mises en place à réaliser en 2003 seront imputées sur l'autorisation de programme 0122 - réseaux d'assainissement - individualisée, à partir de l'autorisation de programme globale 12 - assainissement par délibération du conseil de Communauté n° 2003-0998 lors de la séance du 21 janvier 2003.

Les dépenses de fonctionnement annuelles sont estimées à 185 000 € HT et correspondent à des frais d'exploitation des stations de mesure et d'analyses biologiques ou physico-chimiques, selon la répartition suivante :

- exploitation des stations de mesure	35 000 € HT
- analyses	150 000 € HT

Les dépenses de fonctionnement seraient imputées pour la moitié sur les crédits du budget général (mission écologie urbaine) et pour moitié sur les crédits du budget annexe de l'assainissement. La gestion de l'ensemble de ces crédits sera assurée par la direction de l'eau, pilote du projet.

Conformément aux engagements souscrits dans le cadre du contrat d'agglomération (Communauté urbaine, Agence de l'eau), les dépenses liées à l'Othu et réalisées par la Communauté urbaine seront aidées par l'Agence de l'eau à hauteur de 50 % ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations n° 1999-3916 et n° 2003-0958 en date des 19 avril 1999 et 21 janvier 2003 ;

Oui l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

Vu les résultats du scrutin ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer le renouvellement de la convention contractualisant les relations avec la fédération de recherche Othu, opération qui ne génère pas de dépense nouvelle pour la Communauté urbaine.

2° - Désigne madame Mireille Elmalan en tant que représentante de la Communauté urbaine.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

